

# Boom des exportations d'armes en Suisse

**COMMERCE** En 2025, les ventes de matériel de guerre à des pays étrangers ont enregistré une brusque hausse. En décembre dernier, le parlement décidait d'accorder plus de latitude au Conseil fédéral dans ce domaine. Un débat loin d'être clos

ÉTIENNE MEYER-VACHERAND

Après deux années consécutives de baisse, les exportations de matériel de guerre ont quasiment atteint leur niveau record de 2022. Selon les chiffres publiés hier par le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), elles se sont élevées à 948,2 millions de francs en 2025, soit légèrement en dessous des 955 millions de francs enregistrés il y a 4 ans. Un total qui représente une augmentation de 43% par rapport à l'année 2024.

Par ailleurs, le montant des nouvelles autorisations d'exportation délivrées par le Seco s'élève à 2,1 milliards de francs, soit une augmentation de 254,7 millions en comparaison annuelle. L'Allemagne arrive largement en tête des livraisons de matériel helvétique avec 386,4 millions de francs. Loin devant les Etats-Unis (94,2 millions) et la Hongrie (63,4 millions). Dans l'ensemble, la grande majorité des ventes d'équipements militaires sont à destination de l'Europe (86%).

## Un assouplissement contesté

La publication de ces chiffres intervient quelques mois après que le parlement a décidé d'assouplir la loi sur le matériel de guerre en décembre. Le texte interdisait notamment les exportations vers un pays impliqué dans un conflit ou qui commet de graves violations des droits humains. La modification vise à donner plus de latitude au Conseil fédéral et à faciliter les réexportations.

«L'assouplissement de la loi a été adopté sur deux arguments: l'idée qu'il fallait soutenir une industrie de l'armement en difficulté et les pressions de l'Allemagne, qui menaçait de ne plus se fournir en Suisse en raison des restrictions d'exportation. Cette augmentation et la place de l'Allemagne montrent que cette modification de la loi n'était pas nécessaire, estime Fabien Fivaz, conseiller aux Etats (Les Vert-e-s/NE). Le texte est certes contrai-



Des chars Leopard de l'armée suisse décommissionnés en partance pour l'Allemagne. Le projet élaboré par le parlement devrait permettre aux entreprises helvétiques de livrer du matériel de guerre à 25 pays occidentaux impliqués dans un conflit armé. (30 JANVIER 2024/GIAN EHRENZELLER/KEYSTONE)

gnant mais il est nécessaire pour s'assurer que ces armes ne seront pas utilisées d'une manière que l'on ne souhaite pas.»

Pour Christophe Gerber, président du Groupe romand pour le matériel de défense et de sécurité (GRPM), association faitière rassemblant une septantaine d'entreprises, cette hausse ponctuelle des exportations ne résout pas un problème

de fond. «Nous sommes toujours dans une situation où la Suisse n'est pas considérée comme un partenaire crédible à l'international. Le marché de l'armement est actuellement hyper-tendu. Si nous ne parvenons pas à nous positionner comme un fournisseur fiable, cela posera un problème si nous souhaitons nous approvisionner dans ces pays à l'avenir. Dans ce

domaine, les échanges fonctionnent dans les deux sens.»

L'enjeu est également de pouvoir maintenir les compétences et les capacités de production du secteur, affirme Christophe Gerber. «Si nous voulons que nos entreprises puissent répondre à la demande de la Suisse en cas de nécessité, il faut pouvoir maintenir un certain

volume. Dans ce domaine, on ne peut pas faire monter la production en un claquement de doigts.»

Cette modification de la loi fait l'objet d'un référendum s'y opposant, lancé par une alliance composée notamment du PS, des Vert-e-s, du PEV et d'organisations non gouvernementales. Cette coalition a jusqu'au 17 avril pour rassembler les signatures nécessaires.

## Des questions soulevées par l'actualité

Le président du GRPM, qui ne doute pas de la tenue d'une votation, s'attend à une campagne difficile: «Nous allons devoir expliquer que l'enjeu n'est pas de nourrir de grands groupes alémaniques mais de prendre soin de notre appareil sécuritaire, et il y a urgence, chaque jour qui passe nous le rappelle. Jusqu'à présent, nous avons échoué à faire prendre conscience au grand public de ces problématiques»

L'actualité de la guerre lancée par les Etats-Unis en Iran soulève également des questions sur l'application du droit sur les exportations de matériel militaire. Sur ce point, Fabien Fivaz se montre ferme: «Le droit de la neutralité n'est pas à la carte. Il nous oblige à ne pas laisser les belligérants utiliser notre espace aérien. Dans ce cas, la question se pose surtout pour les Etats-Unis. C'était déjà le cas lors de la guerre du Kosovo, rappelle-t-il. Par ailleurs, le droit international interdit les exportations qui pourraient favoriser une des parties. Nous l'appliquons pour l'Ukraine, pour la Russie, je ne vois pas pourquoi nous ne le ferions pas pour les Etats-Unis.»

Interpellé sur le sujet, le Conseil fédéral a rappelé que le droit de la neutralité s'applique aux conflits armés qui présentent «une certaine durée et une certaine intensité». Hier matin, le Seco affirmait qu'aucune autorisation d'exportation vers les Etats-Unis n'a été accordée depuis le 28 février. ■

# La perspective de l'essence à 2 francs est écartée mais pas enterrée

**Guerre au Moyen-Orient** Après la panique de lundi, le choc pétrolier s'éloigne. Mais le prix du plein d'essence a augmenté de 4 francs en deux semaines.

Pierre-Alexandre Sallier

Un répit, après la panique de lundi. Au douzième jour de l'offensive israélo-américaine, les prix mondiaux du pétrole ont interrompu leur folle ascension mardi. Les 120 dollars le baril touchés en début de semaine sont devenus moins de 85 dollars, ce mardi soir. De quoi permettre également aux prix des cargaisons d'essence SP95 prêtes à partir du port de Rotterdam, en direction de Bâle, de s'afficher 20% moins chères en l'espace de vingt-quatre heures selon Avenenergy, le groupement des distributeurs de carburants du pays.

Les pronostics d'un litre d'essence atteignant 2 francs suisses dans les prochains jours ont été provisoirement rangés. En attendant la prochaine offensive iranienne sur un détroit d'Ormuz toujours bloqué. Ou sur les raffineries du golfe Persique.

La situation reste tendue. «Au cours des deux dernières semaines, nous avons observé une hausse de 7 centimes pour l'essence SP95 et de 16 centimes pour le diesel», précise Jordan Girod, porte-parole du TCS. Pour un plein de 60 litres, la facture a donc grimpé de plus de quatre francs à... près de dix francs. Et ce n'est peut-être pas fini. «Les prix des carburants devraient augmenter sensiblement dans les prochains jours», prévenait lundi Avenenergy.

## L'essence bientôt à 1 fr. 90?

Le réveil est brutal. Le litre d'essence sans plomb 95 ne cessait de décliner, pas à pas, depuis des mois. Loin des sommets de 2 fr. 30 affichés durant l'été 2022, après le début de la guerre en Ukraine, le litre d'essence s'affichait en moyenne à 1 fr. 66 en janvier. Le diesel, de son côté, était passé de plus de 2 fr. 30 il y a quatre ans à seulement 1 fr. 77.

Du passé. Autour du Léman, les stations-service proposant encore l'essence à moins de 1 fr. 70 disparaissent les unes après les autres sur le comparse du Touring Club Suisse (TCS). Cela pourrait être pire. De l'autre côté de la frontière, l'essence est passée de 1,87 à 1,95 euros, tandis que le «gazole» frôle les 1,80 euros. Le pouvoir d'achat à l'étranger du franc suisse joue toujours son rôle d'«amortisseur».

Ce n'est pas terminé. «En règle générale, les variations du prix du pétrole brut se répercutent sur les prix dans les stations-ser-



Trafics des carburants, ce mardi, dans une station-service du quartier du Petit-Saconnex à Genève. «Si les fluctuations se poursuivent, les prix à la pompe pourraient rester instables pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois», prévient le TCS. PA Sallier

vice suisses avec quelques jours de décalage – si les fluctuations actuelles se poursuivent, il est donc possible que les prix à la pompe restent instables pendant plusieurs semaines, voire

plusieurs mois», ajoute le représentant du TCS.

Lundi, l'explosion des cours avait conduit un expert de l'association de défense des usagers de la route à indiquer qu'à ce niveau,

le prix moyen de l'essence SP95 atteindrait 1 fr. 90 d'ici à vendredi, le diesel étant pronostiqué à 2 fr. 20. Des estimations brouillées depuis par le dégonflement des prix. «Au vu de l'évolution

de la situation, nous préférons ne plus avancer de prévisions», glisse, prudent, le porte-parole du TCS.

Une incertitude d'autant plus prononcée que les analystes ont

## Un expert livre son point de vue: «La guerre en Iran pourrait ne pas durer»

Une volatilité extrême. Le baril a frôlé les 120 dollars en début de semaine, avant de replonger à 90 dollars à la suite des déclarations de Donald Trump affirmant que la guerre était «quasiment terminée». Parallèlement, le détroit d'Ormuz, là où transite 20% du pétrole mondial, reste impraticable et le gaz européen (TTF) a grimpé de près de 60%, à 48 euros par mégawatt-heure, depuis le début de la guerre. Arthur Jurus, responsable des investissements pour la banque privée ODDO BHF Suisse, livre ses vues pour la suite.

**Le président Trump a fait reculer les cours du pétrole en promettant une guerre courte. Assiste-t-on à une simple accalmie psychologique ou le marché intègre-t-il déjà une fin de crise?**

Il y a deux raisons principales à ce recul, le discours de Trump et le fait que les pays du G7 se soient coordonnés pour utiliser leurs

réserves de pétrole et maintenir l'offre de brut dans le marché. La guerre en Iran est un événement qui pourrait ne pas durer, et les fameuses quatre semaines évoquées par Trump au début du conflit restent d'actualité. Et le fait qu'il dise que ça pourrait être encore plus rapide renforce encore ce sentiment.

**Donald Trump évoque aussi la levée de sanctions sur le pétrole russe pour compenser la perte du brut iranien. Est-ce une solution à court terme pour stabiliser l'offre mondiale ou cela ouvre-t-il d'autres champs?**

Non, je ne pense pas que cela ouvre d'autres champs avec la Russie. Il s'agit à mon avis d'un élément de court terme destiné à assurer une certaine disponibilité de barils, notamment pour la Chine, afin que les États-Unis et Israël puissent continuer de mener les opérations militaires sans que cela n'ait un impact écono-

mique majeur dans le monde. Car le prix du brut à 120 dollars serait une mauvaise nouvelle en termes d'inflation et de croissance.

**Justement, si la désescalade promise par Washington ne se concrétise pas rapidement, ne risque-t-on pas de voir le prix du pétrole s'installer durablement au-dessus des 120 ou 130 dollars?**

Oui, c'est le risque principal si la guerre venait à durer. On se retrouverait alors un peu dans la situation de 2022 (ndlr: hausse durable des prix de l'énergie, liée à la sortie du Covid et à la guerre en Ukraine). Cela aurait un impact économique important, avec une augmentation des prix et un risque de récession mondiale qui grimperait.

**On parle beaucoup du brut, mais le gaz européen a pris 60% depuis le début des frappes. Pour l'industrie suisse (chimie,**

**machines) et les ménages, cette volatilité du gaz ne représente-t-elle pas déjà un danger pour l'hiver 2026-2027?**

Si cela reste transitoire, il n'y aura pas de report de ce type avec une hausse durable des prix du gaz. Mais si l'on rentre dans un scénario de conflit plus long, le risque d'un choc sur l'énergie grimperait.

**Le franc suisse s'est renforcé, passant sous les 0,91 face à l'euro, en raison de son statut de valeur refuge. Dans cette phase, est-ce un avantage en permettant de compenser le coût de l'énergie importée? Ou cela risque-t-il de mettre à mal la compétitivité de nos exportateurs?**

Cela limite les pressions inflationnistes, mais ça ne va pas compenser pleinement l'impact sur l'inflation des prix de l'énergie. Les exportateurs suisses vivent déjà avec la cherté du

été totalement pris à revers par la tournure de l'«Opération fureur épique» lancée contre l'Iran. En début de semaine dernière, ces derniers considéraient comme peu probable un blocage d'Ormuz. «Si sa fermeture se prolonge, des ruptures d'approvisionnement apparaîtront rapidement», alerte maintenant l'Agence internationale de l'Énergie, la «voix» des pays industrialisés sur la scène pétrolière.

## Guerre «quasi» finie?

Résultat, la valeur du baril pétrole brut est prise de sursauts à la moindre déclaration de la Maison-Blanche. Son explosion jusqu'à 120 dollars, lundi? La phrase du président américain sur une flambée du pétrole qui est un «tout petit prix à payer pour la paix et la sécurité des États-Unis et du monde».

Son dégonflement brutal depuis lundi? La déclaration à une journaliste de CBS d'une guerre «quasi» finie par un Donald Trump disant «réfléchir à prendre le contrôle» du détroit d'Ormuz. De quoi permettre au brut de revenir sous les 85 dollars le baril, mardi soir, alors que la Marine américaine escortait un premier supertanker à travers le détroit. Ce niveau qui n'en reste pas moins supérieur de près de 20% à celui affiché avant le début de la guerre contre l'Iran.

franc et s'adaptent. Le véritable risque d'une hausse durable du prix du pétrole est que cela pèse à terme sur le pouvoir d'achat des ménages, donc sur l'économie. Mais ce n'est pas le scénario que je privilégie actuellement.

## Et sur les Bourses?

Là aussi, l'effet devrait être transitoire. Les investisseurs ont dans leur majorité acheté des protections pour leurs placements (ndlr: options, etc.) mais n'ont pas vendu de manière significative leurs positions en actions. Vendre dans la panique n'est souvent pas la meilleure solution dans cet environnement. Les Bourses grimpent d'ailleurs à nouveau de près de 3% aujourd'hui et les taux d'intérêt (ndlr: qui évoluent inversement aux attentes d'inflation) baissent. Tout est en train de réagir très positivement.

Nicolas Pinguely

# Un magistrat genevois en faveur d'un tribunal de commerce

**CONFÉRENCE.** Le président de la Cour de justice, Cédric-Laurent Michel, défend la création d'une juridiction spécialisée afin de renforcer l'attractivité de l'économie genevoise dans le règlement des litiges commerciaux internationaux.

## Alexandre Roch

«Je viens aujourd'hui vous apporter un message d'espoir.» Tels sont les mots prononcés lundi par le président de la Cour de justice du canton de Genève en ouverture de la seconde édition de la Geneva International Legal Week (GILW), au sujet de la création d'une instance supérieure dédiée au règlement des litiges commerciaux au bout du lac. La conférence a vu Cédric-Laurent Michel se positionner au sujet de la création d'un tribunal de commerce et constitue un appel du président de la Cour à poursuivre les réflexions sur la création d'une telle juridiction, portées par l'Ordre des avocats de Genève (Odage), qui travaille actuellement à un projet concret

de tribunal de commerce, comme *L'Agefi* le rapportait la semaine passée.

## Longues procédures

Pour Cédric-Laurent Michel, «le système judiciaire actuel n'est pas bien adapté aux litiges commerciaux, en particulier internationaux. De plus, les procédures peuvent être longues et lourdes. Et plusieurs voies de recours sont ouvertes contre les jugements de première instance, ce qui retarde encore la résolution des litiges.» Selon le magistrat, «il est essentiel que la réflexion ait lieu et conduise à la création d'une cour commerciale supérieure spécialisée à Genève, dans une démarche visant à adapter les structures judiciaires étatiques locales aux besoins d'une économie mondialisée et

des acteurs qui la composent et créent de la richesse».

Pierre-Yves Mauron, président du Tribunal civil de première instance, a également pris la parole pour dresser un bilan intermédiaire de l'introduction, en novembre 2024, de trois chambres dédiées au traitement des affaires commerciales, économiques et financières les plus complexes. Cette initiative traduit la volonté de spécialisation de la justice pour ces dossiers.

Pierre-Yves Mauron se montre plus prudent que son homologue de la Cour de justice, mais est ouvert à la discussion: «Au niveau de la première instance, nous avons déjà franchi une étape modeste, mais efficace pour renforcer la position de Genève comme lieu de règlement des litiges com-

merciaux internationaux», ajoutant qu'il «se réjouit de poursuivre le dialogue avec la GILW et l'Ordre des avocats». La révision du Code de procédure civile (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025) permet aux cantons de créer des tribunaux spécialisés dans les contentieux du commerce international, avec l'anglais comme langue de procédure possible. Zurich, déjà doté d'un tribunal de commerce, va mettre en place une telle juridiction avec la Zurich International Commercial Court (ZICC), attendue dès 2027. Cette instance pourra utiliser l'anglais et facilitera l'accès pour les parties internationales dans un contexte de concurrence accrue avec des places comme Londres, Paris ou Singapour, actives dans la promotion de leur place juridique. ■



La possibilité du travail à domicile «prescrit» par le médecin est apparue en Suisse lors de la pandémie. (OLGA PANKOVA/MOMENT RF/GETTY IMAGES)

JULIE EIGENMANN

«Il m'a dit: «Tu as caché ta grossesse pendant trois mois, j'aimerais que ça continue». Sandra\* travaillait il y a quelques années en Suisse romande dans le secteur des technologies. L'annonce de la future arrivée de son bébé a profondément agacé son employeur, qui a dès lors surveillé de façon accrue ses faits et gestes. Un contexte difficile, auquel est venue s'ajouter une grossesse à risque. De quoi l'angoisser et l'épuiser.

Résultat: son gynécologue lui a prescrit un réaménagement de poste de travail avec travail à domicile à 100%, pour un mois dans un premier temps. Malgré la pratique de télétravail existante dans l'entreprise, son employeur a refusé, au motif que si «je n'étais pas capable de travailler au bureau, je ne serais pas capable de travailler chez moi. Je n'avais pas le choix, je voulais garder mon emploi. J'ai donc continué à venir», raconte-t-elle. Elle ne sera arrêtée que lorsque le médecin lui prescrira une incapacité de travail complète, mais ce refus aura des conséquences à long terme sur sa santé mentale.

#### Des questions adressées au patronat

Le télétravail «prescrit» par le médecin: s'il n'est pas une option pour nombre de métiers et que ces prescriptions ne sont pas monnaie courante, cette option a émergé en Suisse depuis la pandémie. Nadia Droz, psychologue spécialisée en santé au travail, l'a vu requis pour certains de ses patients. Pour éviter des transports en cas de maux de dos mais aussi pour des questions de santé mentale. «Pour éviter à certains d'être confrontés à des collègues dans le cadre de conflits ou le temps d'un audit, lorsque l'ambiance est délétère. Ou après un burn-out pour que la personne puisse reprendre le travail sans être trop dérangée ou dans le bruit, liste-t-elle. Ces limitations ne peuvent évidemment pas être définitives, mais c'est un outil de plus pour le retour au travail dans certains cas et ainsi éviter une perte des contacts et des connaissances.»

Cette nouvelle pratique soulève des questions par essence délicates, mêlant santé, droit et télétravail, dans un contexte où ce dernier est devenu plus commun mais qui voit aussi certaines entreprises faire machine arrière.

A la Fédération des entreprises romandes Genève, on en atteste: la faïtière patronale reçoit toujours plus des questions juridiques au sujet de certificats médicaux mentionnant une recommandation d'effectuer du télétravail, à temps partiel ou à temps plein, bien souvent pendant plusieurs mois.

«Lorsque les employeurs sont informés des raisons pour lesquelles le télétravail est préconisé, par exemple incapacité de se déplacer en raison d'un accident, ils ont tendance à accepter, en tout cas pour une période limitée, rapporte Arnaud Bürgin, directeur général de la Fédération des entreprises romandes

# Le télétravail sur avis médical crée la division

**EMPLOI** En raison d'une jambe cassée, d'un burn-out, d'une grossesse compliquée... Depuis le covid, différents cas peuvent amener des médecins à recommander que des patients exercent temporairement à domicile. Certains employeurs s'y opposent

Genève. Quand ils n'ont pas de détails ou suspectent que le télétravail ne répond pas réellement à un besoin médical, les employeurs ont tendance à refuser.»

#### Un cadre juridique flou

Et d'illustrer avec un exemple: celui d'une mère en instance de divorce qui a fourni à son employeur un certificat médical d'un médecin français stipulant qu'elle devait faire du télétravail tous les mercredis pendant une durée minimale de six mois.

«On voit une augmentation de ces questions depuis le covid», rapporte Léna Nussbaumer-Laghzaoui, avocate active en droit du travail et de la fonction publique et spécialiste des questions d'égalité. «Une employée en retour de burn-out s'était vu prescrire du télétravail à 40% notamment en raison d'un environnement de travail difficile et pour lui éviter un long trajet alors qu'elle était encore fragile, mais son employeur a refusé, raconte-t-elle. Un employeur nous a aussi contacté pour savoir s'il était tenu de respecter une recommandation de télétravail à 100%,

pour une durée limitée, sans autre explication.»

Ce peut être délicat parce que l'employeur ignore souvent si la prescription «est fondée sur une incapacité par exemple liée au poste de travail, à un diagnostic ou si elle a un caractère préventif», poursuit Léna Nussbaumer-Laghzaoui. Dans le doute,

En Suisse, le certificat médical n'est pas non plus défini dans la loi. «Il ne constitue pas un moyen de preuve absolu, l'employeur ayant la possibilité de mettre en cause sa validité en proposant un contre-avis médical, indique Jean-Philippe Dunand, avocat, professeur de droit du travail à l'Université de Neuchâtel, et

employeurs, note l'avocat. «Ce peut être mieux qu'une incapacité totale de travailler. Mais se pose la question de savoir si la place de travail à domicile est adaptée et conforme à la législation sur le travail.»

#### Une opération gagnant-gagnant?

La preuve par l'exemple avec Viviana, qui occupe un poste à responsabilité dans le domaine de la petite enfance. Après un burn-out et un moment d'absence, ce qui, me médecin, qui n'était pas forcément favorable à une reprise à temps partiel, lors d'une période intense, l'a validée pour autant qu'elle s'effectue en télétravail. «L'idée était que je puisse faire la partie administrative sans être constamment interrompue, ce qui me demande beaucoup d'énergie à chaque fois. Petit à petit, on augmente mon retour sur le terrain. Et quand je suis sur place, je suis vraiment disponible.»

Elle salue dans son cas un contexte très bienveillant. «Quand l'employé comme l'employeur ont envie d'un retour durable, c'est une option très

**«C'est un outil de plus pour le retour au travail dans certains cas et ainsi éviter une perte des contacts et des connaissances»**

NADIA DROZ, PSYCHOLOGUE SPÉCIALISÉE EN SANTÉ AU TRAVAIL

parce que l'employeur doit protéger et respecter la personnalité de l'employé, elle suggère aux entreprises réticentes à la recommandation de télétravail de se tourner vers un médecin-conseil. Car rien dans la loi ne prescrit des modalités liées au télétravail, qui relèvent du contrat de travail ou des règlements d'entreprises, indique l'avocate.

chroniqueur régulier pour *Le Temps*. «Mais la jurisprudence a validé les certificats dits «à géométrie variable», qui attestent que la personne peut travailler mais pas dans le cadre de son poste actuel, soit une incapacité limitée à la place de travail.» Et ce, souvent en lien avec des conflits relationnels.

Ces certificats ne sont pas forcément défavorables aux

utile. Sinon le risque est que la personne revienne sur site trop vite et replonge.»

Du côté des employeurs, on ne cache pas certaines réticences. «De notre point de vue, un médecin ne peut pas imposer à un employeur des modalités d'exercice de l'activité salariée, avance Arnaud Bürgin (FER GE). Nous conseillons aux employeurs de demander aux employés de fournir un document qui indique s'il existe une incapacité de travail ou non et de les informer que le certificat médical préconisant du télétravail ne sera pas pris en compte.»

#### «Une ingérence»

«Ce n'est pas au médecin de décider du lieu de travail, c'est quelque part une ingérence qui fait fi de la réalité de l'entreprise», soutient Marco Taddei, responsable romand de l'Union patronale suisse. Dans certains cas, une solution dans un intérêt mutuel peut toutefois être trouvée, nuance-t-il, «mais un dialogue doit pouvoir s'installer entre la personne malade et l'employeur.»

Il y a bien sûr le secret médical. Mais «une meilleure collaboration entre les différentes parties prenantes est possible dans certains cas, avec du télétravail à durée déterminée qui peut être en faveur de l'employeur comme de l'employé», estime Jessica Silbermann, présidente d'HR Swiss, l'association professionnelle nationale pour la gestion des ressources humaines. Rappelant que chaque cas relève de l'humain et est très différent. «Du télétravail en cas de conflit ne résoudra pas le problème», prévient-elle cependant.

Elle mentionne aussi le rôle que peut jouer le Case Manager, professionnel qui agit comme pivot entre l'employé, les médecins, les assurances et l'employeur pour faciliter par exemple un retour à l'emploi après une maladie.

Dans l'optique d'un dialogue justement, la création d'un formulaire est en discussion entre les médecins et les associations patronales neuchâteloises, révèle Dominique Bünzli, médecin généraliste, membre de la FMH mais aussi président de la Société neuchâteloise de médecine. «Lorsque la personne est absente depuis plus d'un mois, l'employeur remplirait un formulaire qui décrit le poste, que l'employé remettrait au médecin. Cela permettrait d'amener dans la discussion entre le médecin et son patient des propositions d'adaptation. Le télétravail pour un temps, par exemple.»

N'y a-t-il pas un risque dans ce cas de «forcer» à du retour en télétravail quelqu'un qui aurait besoin d'un arrêt complet? «Non, répond-il, la maladie responsable de l'incapacité sera prise en compte.»

En France, les députés se sont penchés en novembre sur la possibilité d'autoriser les médecins à prescrire du télétravail, notamment pour faciliter un retour plus progressif au travail après un arrêt long. En lieu et place d'un arrêt maladie. ■

\* Prénom d'emprunt.

#### CERTIFICAT

### Le point de vue des médecins

Du côté des médecins, Dominique Bünzli, médecin généraliste et membre de la FMH, estime que ces «certificats de télétravail» restent assez rares. «Lorsque le patient ne peut pas conduire et que son lieu de travail est éloigné, il peut être 100% apte depuis la maison.» Mais au-delà de ce type de cas, il juge difficile d'établir des règles générales. «Il faudrait aussi pouvoir discuter davantage avec les employeurs, mais nous sommes tenus au secret médical et dépendant de l'accord du patient. Le médecin doit faire preuve d'empathie, mais doit toujours pouvoir justifier médicalement l'incapacité et ne pas faire des certificats de complaisance.» ■ J. E.

#### DROIT DU TRAVAIL

### La grossesse, un cas à part

La grossesse implique, elle, une protection particulière. Léna Nussbaumer-Laghzaoui, avocate active en droit du travail et de la fonction publique et spécialiste des questions d'égalité, cite l'article 35 de la loi sur le travail: «L'employeur doit occuper les femmes enceintes et les mères qui allaitent de telle sorte que leur santé et la santé de l'enfant ne soient pas compromises et aménager leurs conditions de travail en conséquence.» Un cas de refus de télétravail à l'égard d'une femme enceinte dont les tâches peuvent être effectuées à distance pourrait en plus tomber sous le coup de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, notamment en tant qu'indice de discrimination.» ■ J. E.

# Protégées en cas de grossesse

**Chômage** ► Les femmes enceintes ne seront plus confrontées au risque d'arriver en fin de droits au chômage avant leur accouchement. Le National a soutenu hier, par 103 voix contre 87, une motion socialiste du Conseil des Etats visant à éviter que ces femmes ne se retrouvent sur le carreau.

Les femmes enceintes sans emploi ne sont aujourd'hui absolument pas assurées sur le plan financier, l'assurance-chômage ne donnant droit qu'à 30 indemnités journalières en cas d'incapacité de travail, selon la conseillère aux Etats Flavia Wasserfallen (PS/BE), à l'origine du texte. Or ces femmes font partie des personnes en recherche d'emploi difficiles à placer, a estimé Samira Marti (PS/BL) pour la commission.

«Qui engagerait une femme enceinte au chômage?» s'est demandé le corapporteur, Benjamin Roduit (Centre/VS). Et de parler de «dignité» car ces femmes n'ont pas à être précarisées en raison de leur grossesse.

La motion ne concerne qu'un nombre restreint de femmes et engendre des coûts supportables, selon M<sup>me</sup> Marti. Et

de chiffrer entre 8 à 10 millions de francs alors que l'assurance-chômage a un chiffre d'affaires de 7 milliards.

Reprenant des données du Secrétariat d'Etat à l'économie, elle a relevé qu'en 2022, environ 500 femmes ont atteint le nombre maximal d'indemnités journalières dans le cadre de l'assurance-chômage et sont arrivées en fin de droits pendant leur grossesse.

Il est disproportionné de modifier la loi en raison d'un faible nombre de cas, a opposé Diana Gutjahr (UDC/TG). Et d'estimer que la réglementation actuelle est suffisante pour la majeure partie des femmes enceintes. Elle a encore refusé une ingérence dans la sphère privée et la création de nouvelles inégalités face aux autres femmes et aux hommes.

Le Conseil fédéral était aussi opposé au texte, pour les mêmes raisons. Le ministre de l'Economie, Guy Parmelin, a ajouté que l'évolution médicale d'une grossesse pourrait créer de l'insécurité juridique, évoquant une grossesse constatée tardivement ou une fausse couche. Il n'a reçu le soutien que de l'UDC et du PLR. **ATS**

# Die Berufstätigen bezahlen den Staatsausbau – wie lange noch?

**Bundesfinanzen** Die Politik braucht Geld. Steuererhöhungen sind schwer durchzusetzen, also steigen stattdessen die Lohnabgaben. Jetzt fordert Avenir Suisse ein Umdenken.

**Konrad Staehelin**

Der arbeitende Teil der Bevölkerung ist in der Schweiz aus finanzpolitischer Sicht doppelt benachteiligt: Einerseits sind die grössten Ausgabenposten des Bundes gesetzlich fixiert, wachsen stark und lassen sich politisch kaum verändern. Die mit Abstand grösste einzelne Ausgabe des Bundes ist die AHV, die aufgrund der Alterung der Gesellschaft ständig teurer wird.

Andererseits erhöht die Beschaffenheit des Schweizer Systems die Wahrscheinlichkeit, dass der Staatsausbau auf Kosten der Erwerbstätigen geschieht, nämlich über höhere Lohnabgaben.

Daran ist bemerkenswert, dass dies nicht die erste Wahl der politischen Mehrheit ist: Nur die Linke spricht sich für höhere Lohnabgaben aus. Sie argumentiert, tiefere Einkommensschichten würden so weniger belastet als höhere. Das ist umstritten. Die Gegenseite führt ins Feld, dass Steuern alle Bevölkerungsgruppen unabhängig von Alter und Erwerbsstatus belasten, was fairer sei. Im Mittelpunkt der Debatte steht aktuell die Mehrwertsteuer.

Es ist ein Naturgesetz der Politik: Was die höchsten Chancen auf eine Realisierung hat, wird eher umgesetzt als Vorschläge mit hohen Hürden. So lautet die Analyse eines neuen Papiers der liberalen Denkfabrik Avenir Suisse. Die Autoren schlagen darin vor, eine «Lohnprozentbremse» einzuführen.

Mit Blick auf die Schweizer Staatsfinanzierung sei entscheidend, ob ein Instrument in der Verfassung verankert ist. Dann nämlich ist für jede Anpassung eine Volksabstimmung mit doppeitem Mehr nötig, also Volk und Stände, was schwerer zu erreichen ist als das einfache Volksmehr. Das ist bei Steuern der Fall, bei Lohnabgaben nicht.

Gegen eine Änderung der Abgaben ist zwar ein fakultatives Referendum möglich. Allerdings muss sich zuerst jemand finden, der dieses anführt. Zudem reicht das einfache Mehr für eine Umsetzung. Darum bieten sich der Politik starke Anreize, die Lohnabgaben zu erhöhen und die Finger von den Steuern zu lassen.

## Berechnungen geben ein Extremszenario wieder

Das gilt umso mehr, wenn der Druck hoch ist. Seit bekannt ist, dass der Bund auf ein strukturelles Defizit zusteuert, wird der Ruf lauter, verschiedenste Vorhaben mit Lohnabgaben zu bezahlen. Es ist, wie wenn man einen Bach zu stauen versucht: Das Wasser sucht sich den Weg des geringsten Widerstands.

Laut den Autoren drohen einer durchschnittlichen Arbeitnehmerin höhere Lohnabzüge von über 2200 Franken im Jahr. Sie gehen in ihrer Modellrechnung davon aus, dass unter anderem die 13. AHV-Rente ausschliesslich mittels Lohnabgaben finanziert wird. Sie rechnen zudem damit, dass die Initiativen zur Abschaffung des Ehepaarplafonds (der Mitte) und zur Einföhrung einer



Lohnempfänger werden immer stärker zur Kasse gebeten. Foto: Thomas Barwick (Getty Images)

Familienzeit (von Mitte-links) Erfolg haben und das Parlament die Kosten auch hier auf die Lohnempfänger überwälzt.

Insbesondere der Beitragssatz für die AHV würde dann steigen. Weil sie stark umverteilt wirken, bezeichnen Ökonomen diesen und jenen für die Invalidenversicherung (IV) und die Erwerbsersatzordnung (EO) als steuerähnlich. Zusammen betragen die Sätze aktuell 10,3 Prozent des Bruttolohns. Arbeitnehmer und -geber zahlen je die Hälfte.

Die Avenir-Suisse-Berechnungen geben ein Extremszenario wieder. In der Realität hielten

sich die Erhöhungen der Mehrwertsteuer und der Lohnabgaben in den vergangenen Jahrzehnten ungefähr die Waage. Zudem hat der Bundesrat in letzter Zeit wiederholt Erhöhungen der Mehrwertsteuer vorgeschlagen, zum Beispiel Ende Januar zur Finanzierung des Armeeausbaus.

## Bevölkerung will keine höhere Mehrwertsteuer

Auch hat er sich zur Finanzierung der 13. Rente für eine Finanzierung über die Mehrwertsteuer statt über Lohnabgaben ausgesprochen. Das Parlament dürfte ihm zumindest teilweise folgen

und als Teil der Lösung ebenfalls die Mehrwertsteuer erhöhen wollen. Hierbei müssten zwingend Volk und Stände zustimmen.

Die politische Machbarkeit dieser Pläne scheint allerdings unsicher. Laut Umfragen hat keine der vorgeschlagenen Erhöhungen der Mehrwertsteuer eine Chance an der Urne. Damit steigt die Versuchung, stattdessen die Lohnabgaben zu erhöhen.

Das bewies das Vorgehen des Ständerats betreffend die Finanzierung der 13. Rente im vergangenen Sommer. Er entschied, die zur Debatte stehenden Erhöhungen der Mehrwertsteuer und der Lohnabgaben rechtlich nicht miteinander zu verknüpfen. Unter anderem sprach sich SP-Sozialministerin Elisabeth Baume-Schneider während der Debatte dagegen aus, «damit zumindest ein Teil der Kosten durch eine Beitragserhöhung finanziert werden kann».

An solchen Überlegungen zeige sich, so steht es im Papier von Avenir Suisse, wie das Schweizer System zu Lohnabzügen tendiere: Da die Bevölkerung eine Steuererhöhung ablehnen könnte, wollten der Ständerat und die zuständige Bundesrätin zumindest die Erhöhung der Lohnbeiträge ins Trockene bringen. Da sich der Nationalrat im Herbst für eine anders geartete Lösung ausgesprochen hat, befasst sich kommende Woche abermals der Ständerat mit dem Geschäft.

Um eine solche Tendenz zu Ungunsten der Erwerbstätigen zu verhindern, schlagen die Autoren vor, die Hürden für die verschiedenen Finanzierungsformen künftig gleich hoch zu legen. Sie regen an, einen Maximalsatz für steuerähnliche Lohnabzüge für AHV, IV und EO in der Verfassung zu verankern.

## Die erste Säule kostet den Bund mit Abstand am meisten

Grösste Bundesausgaben nach Aufgabengebiet, gemäss Voranschlag 2026

	2026 in Milliarden Franken	Wachstum seit 2010 in Prozent
AHV*	17,1	72,5
Anteile Dritter an Bundeseinnahmen**	9,8	132,2
Schienerverkehr und öffentlicher Verkehr	7,4	41,3
Militärische Landesverteidigung	6,6	52,7
Invalidenversicherung	4,3	22,8
Finanzausgleich	4,3	48
Migration	3,9	339,5
Krankenversicherung	3,8	88
Landwirtschaft und Ernährung	3,7	0,9
Grundlagenforschung	3,5	49,2

\* Inkl. Mehrwertsteuerprozent und Spielbankenabgabe

\*\* z.B. Anteile an direkter Bundessteuer und Verrechnungssteuer zuhanden der Kantone

Grafik: kst / Quelle: EFV

# POINT FORT

## La transition énergétique en Suisse n'a que peu avancé depuis quatre ans

**ÉNERGIE.** L'envolée des prix des énergies fossiles causée par la guerre en Iran rappelle la crise provoquée par le conflit russo-ukrainien, mais les appels à la transition sont restés lettre morte.

**Christian Affolter**

Le bond du prix des énergies fossiles provoqué par la guerre au Moyen-Orient en début de semaine, qui a vu le baril de brut tutoyer les 120 dollars, a laissé craindre une poussée de l'inflation y compris en Suisse. Les dernières déclarations de Donald Trump évoquant une fin rapide de la guerre en Iran ont été suivies mardi par une retombée rapide des cours du pétrole et du gaz. Les prix européens des deux énergies fossiles restent néanmoins supérieurs d'un tiers à 50% à ceux d'avant le début des attaques américano-israéliennes. La flambée des prix et les corrections importantes rappellent ce qui s'est passé au printemps 2022 après l'éclatement de la guerre en Ukraine.

La crise d'il y a quatre ans s'était traduite en Suisse par une forte demande pour des installations d'énergies renouvelables, essentiellement panneaux photovoltaïques et pompes à chaleur. Toutefois, ce mouvement «a été très vite oublié», constate le cofondateur et directeur suisse du cabinet de conseil e-cube Nicolas Charton, rappelant qu'en plus de la hausse des prix, le pays avait été confronté à un risque de pénurie.

### Contre-balancement économique

Plusieurs interlocuteurs consultés par L'Agefi restent prudents par rapport aux effets potentiels de la guerre en Iran sur la demande en énergies renouvelables. «Ils dépendront de la durée de la crise, et nous arrivons à la fin de l'hiver», relève Nicolas Charton. «Le déclencheur le plus fort est d'ordre économique. En 2022, l'installation d'une batterie était rentabilisée en une année.»

Responsable du domaine énergies renouvelables de la Fondation Energie (SES), Léonore Hälg estime à une année la durée de prix élevés nécessaire à un nouveau sursaut de la demande.

Auteur principal d'une étude démontrant que la Suisse pourrait largement couvrir elle-même ses besoins en énergie d'ici à 2050, Jonas Schnidrig évoque un contre-balancement en fonction de l'intérêt économique: «Si les importations continuent de coûter cher en raison des conflits géopolitiques, le modèle d'affaires actuel basé sur des coûts courants faibles grâce à des importations bon marché pourrait basculer vers des investissements plus élevés en Suisse, avec en contrepartie des coûts d'exploitation



**Indépendance.** La Suisse pourrait largement couvrir elle-même ses besoins énergétiques d'ici à 2050. Mais le pays n'a que légèrement gagné en autonomie depuis le début du conflit russo-ukrainien.

plus bas et plus stables.» Léonore Hälg observe que malgré ce dernier avantage, chez les particuliers notamment, les coûts d'investissement à court terme représentent un obstacle, par exemple, à l'installation d'une pompe à chaleur.

### L'autonomie ne se prolonge que de quelques jours

La SES calcule la date à partir de laquelle la Suisse doit compter sur l'étranger pour combler ses besoins énergétiques. En 2022, elle se

situait au 12 avril. Chaque année, cette échéance recule de quelques jours, tombant sur le 19 avril en 2025. Et pour 2026, dont les calculs sont basés sur les statistiques 2024 avec une production hydraulique exceptionnellement élevée, elle sera «une semaine plus tard que l'année précédente», estime sa responsable du domaine énergies renouvelables Léonore Hälg.

Cela tend à démontrer que depuis la crise russo-ukrainienne, le pays a légèrement

gagné en autonomie énergétique. A plus longue échéance, si la production indigène ne couvrirait que 15% de la consommation dans les années 1970, cette part, principalement issue de sources renouvelables, a atteint 32,4% en 2024 (voir graphique en page 3). Et selon les données de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), en Europe, seuls Malte et l'Irlande ont besoin de moins d'énergie par unité de PIB. De 2000 à 2023, l'intensité énergétique

a diminué de 56% au sein de l'industrie, et de 40% du côté des services.

Pour ce qui est de l'électricité, la part du nucléaire s'est repliée d'une dizaine de points de pourcentage en dix ans, pour atteindre 28%, selon les statistiques de l'Office fédéral de l'énergie (Ofen). Elle a été remplacée par le solaire, dont l'importance a été multipliée par six, et l'hydraulique, grâce notamment à une pluviométrie très favorable en 2024 (+3 points). L'énergie éolienne,

en revanche, reste à la portion congrue (0,2%). Et sans le nucléaire, la production suisse annuelle ne parviendrait pas à couvrir les besoins.

Parmi les différentes sources d'énergie, la part des énergies fossiles a diminué de 7 points de pourcentage en dix ans, à 58,3% en 2024 (voir graphique en page 3). Au contraire, l'électricité, les pompes à chaleur et le chauffage à distance ont gagné en importance, attestant d'une transition en cours.

### Accroître l'indépendance grâce à la transition

L'indépendance accrue est «l'un des avantages majeurs de la transition énergétique», estime Nicolas Charton. «Nous avons connu deux crises avec des prix qui explosent, quelque chose que la Suisse ne maîtrise absolument pas. Il faut réintégrer cet aspect-là dans les calculs», ajoute-t-il. Pour Jonas Schnidrig, ce sont les installations photovoltaïques sur les toits d'immeubles existants qui offrent le plus grand levier supplémentaire. Toutefois, comme son préopinant, il souligne que tous les différents éléments – photovoltaïque, éoliennes, hydraulique, réseaux – doivent s'imbriquer les uns les autres pour former un «système stable». Il est donc vain de ne vouloir accélérer qu'un seul d'entre eux. Cependant, rappelle Nicolas Charton, grâce aux gains d'efficacité, il n'est pas nécessaire de remplacer toute l'énergie actuellement utilisée. Dans le domaine de la mobilité, le passage à l'électricité divise la consommation par trois. Et le recours à une pompe à chaleur utilise jusqu'à cinq fois moins d'énergie qu'un chauffage traditionnel. ■

## La flambée du brut pourrait profiter aux finances genevoises

L'envolée des prix du pétrole liée au conflit au Moyen-Orient pourrait avoir des effets contrastés pour Genève. Si une énergie chère pèse sur les consommateurs et sur une partie de l'économie, elle peut en revanche bénéficier aux grands négociants en matières premières installés dans le canton, comme Mercuria, Vitrol ou Trafigura, et donc au canton avec d'éventuelles retombées fiscales.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022 avait dopé les résultats des sociétés de négoce. Le canton avait alors enregistré un excédent d'environ 1,3 milliard de francs, tandis que le budget initial prévoyait un déficit de 295 millions. Les revenus fiscaux des entreprises s'étaient révélés bien supérieurs aux attentes grâce aux bénéfices exceptionnels du secteur.

Le négoce des matières premières a généré en 2024 une valeur ajoutée estimée à 19,2 milliards, selon l'Office fédéral de la statistique. Sur ce montant, 11,2 milliards proviennent du canton de Genève, selon les chiffres de l'Office cantonal de la statistique (Ocstat) de septembre 2025.

### Des retombées estimées par les entreprises

Pour John Plassard, responsable de la stratégie d'investissement chez Cité gestion, l'impact pourrait être ambivalent. «Une hausse durable des prix de l'énergie peut mécaniquement augmenter certaines rentrées fiscales, notamment si elle améliore les bénéfices des entreprises et leurs revenus imposables, ainsi que les taxes liées à la consommation énergétique.» Mais l'expert rappelle que l'histoire éco-

nomique montre un effet souvent temporaire: «A moyen terme, un choc énergétique tend à ralentir l'activité.»

Pour affiner ses prévisions, l'administration fiscale cantonale s'appuie sur un sondage adressé plusieurs fois par an aux principaux contribuables, dont le dernier a été envoyé fin 2025. Cette démarche lui permet de disposer d'éléments concrets, par exemple pour mesurer les effets possibles d'une hausse des prix de l'énergie sur les résultats des entreprises.

Contactée, la grande argentièrre du canton Nathalie Fontanet reste prudente: «A ce stade, il n'est pas possible de prévoir si la situation au Moyen-Orient aura des impacts positifs sur les recettes fiscales. Des entreprises pourraient bénéficier de la volatilité de marchés, d'autres pourraient à l'inverse en pâtir.»

Même prudence chez l'association professionnelle Suisssenégoce, qui met elle aussi en garde contre toute estimation hâtive. «Anticiper d'éventuelles retombées fiscales pour le canton dans un tel contexte serait non seulement hasardeux, mais profondément déconnecté de la réalité à laquelle nos membres font face au quotidien», rappelle que «la situation évolue d'heure en heure».

### Un budget cantonal sous tension

Le budget 2026, dont le déficit est estimé à près de 687 millions de francs, a été rejeté par le Grand Conseil en décembre. Dans l'attente d'un nouveau projet attendu le 30 mars, qui devra encore être validé par les députés probablement d'ici à juin, l'Etat fonctionne avec le système des «douzièmes provisoires». **Nathalie Praz**

# «Les tours du PAV? C'est une vision passéiste de la modernité»

**Urbansime** Une pétition munie de près de 1000 signatures est déposée contre le projet de tours d'une hauteur de 170 mètres et plus dans le quartier de l'Étoile.

**Cathy Macherel**

L'association SOS Patrimoine CEG (Contre l'enlaidissement de Genève), appuyée par d'autres associations militant pour la sauvegarde du patrimoine bâti, monte au front contre le projet de tours à Genève. Une pétition munie de près de 1000 signatures a été déposée mardi auprès du Grand Conseil contre un projet qualifié de «mégalomane».

Dans le cadre du développement du secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV), 36 tours pourraient voir le jour ces prochaines décennies, dont deux gratte-ciel de 170 et 175 mètres. Le Conseil d'État avait validé en septembre dernier le projet de ces deux tours, qui va «marquer l'évolution de la silhouette urbaine de Genève et symboliser une ville contemporaine qui se réinvente, sans étatement ni rupture».

## Changement de paysage à Genève

Une nouvelle *skyline* qui correspond au statut de Genève, devenue une métropole, et toujours en besoin de logements, soulignait aussi Antonio Hodgers, alors encore chargé du Département du territoire. Il est prévu que les deux tours abritent 70% de logements, des activités et des terrasses panoramiques ouvertes au public.

Pour Leïla el-Wakil, présidente de SOS Patrimoine CEG, ce projet est inapproprié: «Ces tours, si elles se construisent, vont défigurer le paysage genevois, et elles ne répondent en rien aux besoins de la population», dit-elle.

À celles et ceux qui estiment que les défenseurs du patrimoine veulent mettre Genève sous cloche, refusant toute évolution, l'historienne de l'architecture répond que «cela fait un bout de temps que les gratte-ciel ne sont plus un emblème de modernité; les passéistes, ce n'est pas nous, ce sont tous ceux qui veulent ce bouleversement urbain pour en faire un symbole, sans réfléchir aux conséquences. On a déjà fait de telles erreurs par le passé.»

Liliane Roskopf, membre de l'association pétitionnaire, voit



Le quartier de l'Étoile, en août 2025. On y voit la construction de la tour Pictet. Des tours beaucoup plus hautes pourraient y pousser et dessiner une nouvelle centralité de Genève. Laurent Guiraud

**«On ne construit pas ces tours de haut standing pour la population locale, mais pour répondre à une demande d'investissements dans une Genève qui est un pôle financier.»**

**Miguel Bueno**  
Membre de l'association pétitionnaire

dans ces projets de tours une manifestation de plus de la démesure. Sa critique s'étend au projet du PAV dans son ensemble: «À force d'empiler les gens dans des immeubles XXL, on finit par créer des problèmes sociaux. On verra d'ailleurs ce que cela donnera dans le nouveau quartier hyperdense des Vernets.»

### «Une course en avant»

La militante pointe aussi le double discours du Canton sur la construction écologiquement responsable: «D'un côté, on nous parle d'urgence écologique, d'efficacité énergétique, mais on sait très bien que les gratte-ciel sont de gros consommateurs de béton et d'acier, avec un lourd bilan carbone.»

Genève a besoin de logements, et construire à la verticale, n'est-ce pas une évolution logique sur

un territoire exigu? Un argument balayé. «Il ne faut pas se leurrer, le manque de logements pour la population sera toujours là, parce que la logique, c'est la course en avant, observe Miguel Bueno, également membre de l'association pétitionnaire. On ne construit pas ces tours de haut standing pour la population locale, mais pour répondre à une demande d'investissements dans une Genève qui est un pôle financier.»

### Peu d'écoute

La critique des associations de défense du patrimoine porte plus globalement sur le déficit de vision et de vraie concertation au sujet du PAV. Leïla el-Wakil évoque «une politique de la table rase et un bétonnage sans réflexion sur les attentes de la population».

Un discours répété inlassablement depuis des années. Mais avec quel effet concret à l'échelle politique, sinon celui du poil à gratter? En septembre dernier, le candidat porteur de ce débat et lancé dans la course à la succession d'Antonio Hodgers au Conseil d'État a fait 2500 voix dans les urnes. Et une pétition, aujourd'hui, munie de 1000 signatures seulement...

La présidente de SOS Patrimoine CEG reconnaît qu'il est difficile de se faire entendre face à l'alliance de différents intérêts. «Mais nous ne baissons pas les bras. Voyez le vote sur le projet des Cherpines. La population commence à bien cerner les enjeux de la densification. Quelle Genève voulons-nous? Notre pétition sur les tours n'est qu'une première étape, nous envisageons de lancer une initiative contre le projet.»

# Un nouveau visage pour Rive

**Ville de Genève ▶ Le Conseil municipal a voté un crédit de quelque 45 millions de francs pour la piétonisation du secteur de Rive. L'épilogue d'un serpent de mer genevois?**

Il aura fallu cinq ans, presque jour pour jour, pour faire naître sur les cendres du parking Clé-de-Rive, refusé en votation en mars 2021, un nouveau projet de piétonisation autour de la rue Pierre-Fatio. Le Conseil municipal, en votant hier soir une enveloppe de quelque 44,5 millions de francs, a finalement dit oui à une nouvelle mouture qui fait la part belle aux piétons. L'espace projeté transforme la rue Pierre-Fatio en un vaste boulevard arboré, connectant la promenade du Pin au Jardin anglais. De quoi «transformer le nœud routier minéral en une véritable canopée urbaine», dicit la rapporteuse de majorité PLR, Alia Chaker.

L'image du nouveau carrefour de Rive reprend les grandes lignes du projet Clé-de-Rive, en en biffant le parking décrié. On retrouve la volonté d'apaiser la circulation en excluant les transports motorisés individuels de la rue d'Italie. Celle-ci serait dévolue aux bus dont les arrêts sont actuelle-

ment situés sur la rue parallèle. C'est là, à la rue Pierre-Fatio, que doit se réaliser l'essentiel de la transformation. Exit les voies de circulation, au bénéfice de terrasses et de vastes espaces de promenade. Ombragés, car le projet compte plus de 130 nouveaux arbres plantés, qui viendront compléter la cinquantaine d'existants.

Une grande majorité des partis – UDC et MCG exceptés – ont convenu de la nécessité d'aller de l'avant sur le réaménagement d'un site qualifié d'actuelle «verruge». Mais cette mutation ne va pas sans certaines inquiétudes. A commencer par celle des commerçantes des Halles de Rive, qui craignent notamment des difficultés de livraison. Mais les discussions menées par la nouvelle cheffe de l'Aménagement et des constructions, Marjorie de Chastonay, leur auront offert une belle compensation: la coordination des travaux globaux de réaménagement avec la rénovation des locaux des Halles de Rives, propriété de la Gérance immobilière municipale (GIM), vieillissants. Autre sujet de préoccupation: il a été renoncé au déplacement du marché bi-hebdomadaire, qui restera dans ses quartiers au boulevard Helvétique, comme le souhaitait les principaux axes concerné-es.

Faut-il craindre une rue de Carouge bis, au vue de l'ampleur du chantier? Non, promet l'édile verte: «Nous procéderons rue par rue, selon un phasage.» D'autant plus nécessaire que les aménagements de surface ne seront en réalité que la dernière pierre du projet. Car la transformation de Rive inclut également le raccordement à Genilac, et l'ensemble des travaux souterrains que cela implique.

Reste que cette importante avancée n'aura pas été sans quelques concessions pour le Conseil administratif. En commission, la droite majoritaire avait voté une réduction linéaire des honoraires, équivalant à quelques 1,6 million de francs d'économies. Un effort «modeste» auquel la droite a tenu mordicus. Mais la grande perdante aura été la culture: la délibération qui prévoyait 1,3 million pour des installations artistiques a été purement et simplement biffée. Du moins pour l'instant, le Conseil administratif n'ayant pas manqué de laisser un pied dans la porte: «J'ai entendu vos arguments: nous verrons donc comment le projet évoluera et reviendrons éventuellement», a conclu Marjorie de Chastonay.

**MAUDE JAQUET**

# Les avantages des accords avec l'UE sont «largement surestimés»

**SUISSE-UE.** Selon une étude mandatée par Autonomiesuisse, un groupe d'entrepreneurs opposés aux nouveaux traités entre Berne et Bruxelles, le bénéfice de ces textes pour l'économie serait surévalué par le Conseil fédéral.

**Jonas Follonier**

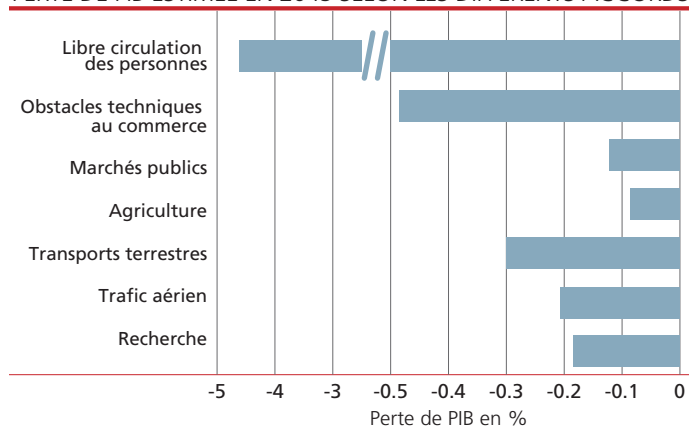
Un refus du paquet d'accords entre la Suisse et l'Union européenne (UE) sur lesquels le peuple est amené à se prononcer en 2028 ne se traduirait pas par une diminution de richesse pour les résidents helvétiques. C'est du moins le résultat d'une étude réalisée par les économistes Mark Schelker et Michael Funk pour le compte de l'association Autonomiesuisse, réunissant des entrepreneurs hostiles à ces traités.

Cette expertise, présentée mardi à Berne, met en perspective les études publiées par le Conseil fédéral lors de la consultation. L'analyse des effets macroéconomiques du rapprochement institutionnel prévu avec les Vingt-Sept conclut que les effets positifs sur l'économie sont largement surestimés et leurs coûts nettement sous-estimés, selon le mouvement.

## PIB porté par l'immigration

L'argument central du gouvernement en faveur de l'adoption des nouveaux traités repose sur les dommages économiques potentiels en cas de disparition des accords bilatéraux I. Un argument qui se fonde principalement sur une étude réalisée en 2025 par la

PERTE DE PIB ESTIMÉE EN 2045 SELON LES DIFFÉRENTS ACCORDS



Ecoplan

société de conseil Ecoplan. Celle-ci avance qu'une érosion des Bilatérales I se traduirait par une perte de 4,9% de volume du PIB suisse en 2045.

Or, d'après l'étude publiée mardi, la majeure partie de cette baisse ne concernerait pas la population habitant en Suisse. Les 4,9% de croissance économique en moins comprendraient avant tout une baisse de l'immigration (3,2%) et du nombre de frontaliers (0,8%). Le PIB par résident serait donc amoindri de 0,9%. Cela s'explique par la forte dépendance de la croissance du PIB suisse due aux accords bilatéraux à la libre circulation des personnes (*voir graphique*).

En outre, «cette perte de revenu par habitant, estimée à 2500 francs dans l'étude d'Ecoplan, est largement surestimée en raison d'une confusion méthodologique», a déclaré Mark Schelker devant les médias. En effet, Ecoplan additionne une perte de revenu du travail de 4,26 milliards, due à une délocalisation d'une partie de la production, et une perte de revenu du capital de 22,15 milliards, due à une délocalisation d'une partie du capital. Or, a expliqué le professeur à l'Université de Fribourg, «ce second type de revenu resterait entre les mains des propriétaires, qui eux ne se déplaceraient pas forcément, contrairement à leur capital».

Par ailleurs, les estimations d'Ecoplan supposent qu'un refus du paquet d'accords dans les urnes en 2028 entraînerait une extinction des accords bilatéraux I. Autonomiesuisse juge cette hypothèse «très improbable». L'activation de la clause dite «guillotine» aurait en effet de lourdes conséquences pour les deux parties, d'après l'association.

## Bureaucratie

### et concessions aux syndicats

L'étude présentée par Mark Schelker fait également état de conséquences négatives pour l'économie qui seraient sous-évaluées de la part du Conseil fédéral. Ainsi, en décidant de mesures de protection des salaires, les sept Sages ont fait des concessions à divers groupes d'intérêt afin de rendre le paquet d'accords politiquement acceptable pour la majorité. Cependant, du point de vue économique, ces mesures ne sont pas optimales. Elles affaiblissent notamment la flexibilité du marché du travail suisse, l'un des principaux avantages comparatifs du pays. De plus, la reprise dite «dynamique» du droit européen rendrait les oppositions par référendum plus difficiles, en raison de l'effet dissuasif des sanctions que pourrait prendre Bruxelles. La Suisse

serait alors soumise à la logique réglementaire européenne, ce qui générerait de la bureaucratie excessive et nuirait au fédéralisme.

## Différentes alternatives

Opposée pour toutes ces raisons au nouveau paquet d'accords entre Berne et Bruxelles, Autonomiesuisse propose différentes alternatives à même de «préserver les intérêts économiques» du pays, exposées également dans l'étude. Au niveau bilatéral, il serait possible à moyen terme d'élargir à d'autres secteurs – notamment les services – l'accord de libre-échange avec l'UE existant depuis 1972, selon le mouvement qui dit regrouper quelque 1100 membres, dont des hommes d'affaires et entrepreneurs se situant au centre droit de l'échiquier politique.

Sur le plan unilatéral, le principe du «Cassis de Dijon» – permettant la mise sur le marché suisse de produits sans examen ni preuve supplémentaire s'ils sont conformes aux prescriptions techniques de l'UE – pourrait être étendu à d'autres domaines, sachant que les produits alimentaires bénéficient d'une exception. En outre, la Suisse pourrait libéraliser son secteur agricole. (avec ats)

# Wirtschaftlicher Nutzen der EU-Verträge umstritten

Laut einem neuen Gutachten EU-kritischer Schweizer Unternehmen überwiegen die negativen Folgen – und es gebe Alternativen

THOMAS FUSTER

Bei einem Punkt sind sich Befürworter und Gegner des neuen Vertragspakets zwischen der Schweiz und der EU einig: Das über tausend Seiten umfassende Werk hat weitreichende Folgen. Doch damit endet der Konsens bereits. Bei fast allen anderen Einschätzungen herrscht Uneinigkeit. Umstritten ist namentlich der volkswirtschaftliche Nutzen des Pakets, das die Befürworter als «Bilaterale III» bezeichnen und das letzte Woche von Bundespräsident Guy Parmelin und der Präsidentin der EU-Kommission, Ursula von der Leyen, unterzeichnet wurde.

## Position aus «politischer Mitte»

Der Bundesrat ist überzeugt: Die Schweizer Bevölkerung profitiert vom neuen Abkommen. Die Regierung stützt sich dabei auf eine Studie des Beratungsunternehmens Ecoplan von 2025. Die vom Bund in Auftrag gegebene Studie schätzt den wirtschaftlichen Nutzen und geht hierzu von der Annahme aus, dass bei einer Ablehnung der neuen EU-Verträge die Bilateralen I wegfielen. Diese sind seit 2002 in Kraft und regeln unter anderem die Personenfreizügigkeit, den Abbau technischer Handelshemmnisse sowie den Land- und Luftverkehr.

Die Hauptaussage der Ecoplan-Studie: Ohne die Bilateralen I fiele das Bruttoinlandprodukt (BIP) der Schweiz bis ins Jahr 2045 absolut um 4,9 Prozent tiefer aus. Basierend auf diesem Wachstumsrückgang wird ein Einkommensverlust von rund 2500 Franken pro Kopf im Jahr 2045 abgeleitet. Befürworter des EU-Vertrags werten diese Beträge als gross, Kritiker als klein. Es stellt sich somit die Frage, ob die Bilateralen I für die ansässige Wohnbevölkerung und den Marktzugang tatsächlich eine grosse Bedeutung haben.

Nein, lautet die Antwort von Swiss Economics. Die Beratungsfirma hat eine Studie zu den volkswirtschaftlichen Auswirkungen des neuen EU-Vertrags erstellt. Deren Ergebnisse sind am Dienstag vom Freiburger Ökonomeprofessor Mark Schelker präsentiert worden. In Auftrag gegeben hat das Gutachten Autonomiesuisse, eine rund 1100 Mitglieder zählende Vereinigung von Schweizer Unternehmern. Die Organisation beurteilt eine institutionelle Anbindung der Schweiz an die EU kritisch und verortet sich laut eigenen Angaben in der politischen Mitte.

Swiss Economics hat die Ecoplan-Zahlen analysiert. Dabei zeigt sich: Der prognostizierte BIP-Rückgang von 4,9 Prozent basiert primär auf der Annahme, dass bei einem Wegfall der Bilateralen I – und somit auch der Personenfreizügigkeit – bis 2045 rund 340 000



Bundespräsident Guy Parmelin und die Präsidentin der EU-Kommission, Ursula von der Leyen, am 2. März.

DURSUN AYDEMIR/GETTY

Personen weniger in die Schweiz einwandern und die Zahl der Grenzgänger um 45 000 sinkt. Das geschätzte BIP-Minus sei daher zum grössten Teil mit dem ausbleibenden Einkommen dieser nicht zugereisten Zuwanderer und Grenzgänger zu erklären, betont die Studie.

Lässt man diesen Mengeneffekt ausser acht und berücksichtigt die Auswirkung für die bestehende Wohnbevölkerung, schmilzt der BIP-Rückgang auf nur noch 0,9 Prozent. Da sich dieser Wert auf fast zwei Jahrzehnte verteilt, ist der Effekt laut Swiss Economics minimal. Auch der von Ecoplan berechnete Einkommensverlust von 2500 Franken wird infrage gestellt, da in diesem Betrag die von Schweizern im Ausland erwirtschafteten Kapitalerträge unberücksichtigt seien. Korrigiere man diesen Fehler, sei auch der Einkommenseffekt vernachlässigbar.

## Unterschätzte Kosten

Für das Team rund um Mark Schelker steht fest: «Die Bilateralen I begründen vorwiegend Umverteilungseffekte.» Es steige zwar das Einkommen der Zuwanderer sowie der Boden- und Immobilienbesitzer; aber die ansässige Bevölkerung profitiere im Durchschnitt kaum. Das verdeutliche auch eine vom Wirtschaftsdachverband Economiesuisse bei BAK Basel in Auftrag gegebene und im Herbst 2025 vorgestellte Studie. Diese

zeige ebenfalls einen BIP-Effekt, der hauptsächlich auf dem zusätzlichen Einkommen der eingewanderten Bevölkerung basiere.

Swiss Economics kritisiert die von Ecoplan und BAK Basel getroffene Annahme, dass ein Nein zum EU-Paket zu einem kompletten Wegfall der Bilateralen I führen würde: «Dieses Szenario ist wenig realistisch: Die Auslösung der sogenannten Guillotineklausele nach einer Ablehnung der Rahmenverträge hätte für beide Seiten grosse Nachteile», heisst es. Selbst wenn die Personenfreizügigkeit wegfielen, könnte die Schweiz die Einwanderung aus der EU auch autonom in bisherigem Mass zulassen.

Ein Fazit der Autoren lautet daher: Die positiven Effekte der Bilateralen werden überschätzt. Unterschätzt würden hingegen die Kosten. Die Ursache dieser Kosten ortet man vor allem beim Kernstück des neuen EU-Vertrages, also bei den institutionellen Neuerungen und insbesondere bei der dynamischen Rechtsübernahme. Diese sieht vor, dass die Schweiz EU-Recht nicht länger autonom nachvollziehen kann, sondern zur Übernahme verpflichtet wird. Tut sie dies nicht, kann sie von der EU mittels sogenannter Ausgleichsmassnahmen bestraft werden.

Mit dieser Rechtsübernahme sind laut Swiss Economics folgende Risiken verbunden:

■ **Schwächung der demokratischen Institutionen:** Bei Übernahme von EU-Recht mittels der Integrationsmethode (etwa im Bereich Personenfreizügigkeit) hat die Schweiz nur noch ein Vetorecht. Doch wenn die Schweiz ein Veto erhebt, weiss sie nicht, wie sie von der EU hierfür mit Sanktionen belegt wird. Mit spieltheoretischer Logik betrachtet, dürfte die Bestrafung mindestens so schwer wiegen wie der Nutzen des Vetos. Also wird man zumeist darauf verzichten. «Die direkte Demokratie wird damit faktisch ausgehebelt», schreibt Swiss Economics.

■ **Wettbewerbsnachteil für die Schweiz:** EU-Staaten setzen EU-Recht oft verzögert oder unvollständig um, ohne Sanktionen zu gewärtigen; derzeit sind über 1500 entsprechende Verfahren hängig. Für die Schweiz hingegen würden bei einer Nichtübernahme sofort Ausgleichsmassnahmen drohen. Dadurch würde sie viele EU-Regeln schneller umsetzen müssen als die Mitgliedstaaten selbst.

■ **Übernahme nachteiliger Regulierungen:** Mit der dynamischen Rechtsübernahme ist gemäss Swiss Economics auch der Import der «europäischen Regulierungslogik» in den jeweiligen Abkommen verbunden. Diese Logik unterscheidet sich grundlegend von jener der Schweiz. So fehlen in der EU-Rechtssetzung institutionelle Bremsen wie etwa Referen-

den. Für die von KMU geprägte Schweizer Wirtschaft steige das Risiko zusätzlicher Regulierung.

■ **Ausweitung des Anwendungsbereichs:** Ändert die EU, etwa aus politischen Gründen, die Auslegung von Normen, kann dies den Anwendungsbereich des EU-Pakets über den derzeitigen Bereich hinaus erweitern. Ein Beispiel: Lange verstand die EU unter Beihilfen nur direkte Subventionen, dann kamen auch Steuererleichterungen dazu. Aufgrund solcher Neuauslegungen besteht das Risiko, dass die Schweiz nachträglich Verpflichtungen übernehmen muss, die heute noch gar nicht absehbar sind.

■ **Nationale Begleitmassnahmen:** Um die EU-Verträge im Inland politisch mehrheitsfähig zu machen, hat der Bundesrat zusätzliche Massnahmen zugesagt, etwa beim Lohn- oder Kündigungsschutz. Weitere Forderungen, etwa Eingriffe in den Wohnungsmarkt oder Kompensationen an die Kantone aufgrund der Mehrkosten der Unionsbürgerrichtlinie, stehen zur Debatte. Solche Massnahmen schwächen komparative Vorteile des Landes, etwa die Flexibilität des Arbeitsmarkts.

Auch die Befürworter des EU-Vertrags gestehen ein, dass die dynamische Rechtsübernahme neben Vorteilen auch Nachteile hat. Doch fehle eine Alternative zum EU-Vertrag, heisst es oft. Die Studienautoren lassen dieses Argument indes nicht gelten und sehen durchaus Optionen, wie die Schweiz ihre staatliche Souveränität, ihre institutionellen Stärken und ihre wirtschaftlichen Interessen unter ein Dach bringen kann. Die Studie listet sowohl unilaterale als auch bilaterale Massnahmen auf.

Mit Blick auf unilaterale Massnahmen wird empfohlen, das Cassis-de-Dijon-Prinzip konsequent anzuwenden und Ausnahmen zu reduzieren. Gemäss diesem Prinzip dürfen alle Produkte, die in einem EU-Staat im Verkehr sind, auch in der Schweiz verkauft werden. Es wird propagiert, die einseitige Anerkennung ausländischer Zulassungen auch über die EU hinaus zu erweitern und nichttarifäre Handelshemmnisse abzubauen, etwa Verpackungs- und Kennzeichnungsregeln.

Bezüglich bilateraler Massnahmen macht sich Swiss Economics stark für eine pragmatische Fortführung des Status quo, zumal ein Kollaps der Bilateralen I und II als sehr unwahrscheinlich betrachtet wird. Auch eine Modernisierung des EU-Handelsabkommens von 1972 wird empfohlen, etwa nach dem Vorbild des Ceta-Abkommens zwischen Kanada und der EU. Dieses umfasst auch Dienstleistungen, nichttarifäre Hemmnisse und gegenseitige Anerkennungsregelungen. Unklar bleibt jedoch, ob die EU mittelfristig zu einem solchen Plan B Hand böte.